

DEC190554DR13

Décision portant nomination de M. Aymeric CHARTIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 9002 intitulée IGH

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC161217DGS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9002 intitulée IGH dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 option sources non scellés délivré à M. Aymeric CHARTIER le 15/02/2018 par RPC&S

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 21 mars 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Aymeric CHARTIER, IR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/02/2018

Article 2 : Missions

M. Aymeric CHARTIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivant du code du travail. Ses missions s'appliquent auprès des personnels CNRS, et de l'Université de Montpellier. La répartition des tâches entre M. Robert ORTI (PCR) et M. Aymeric CHARTIER (PCR) est précisée en annexe.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Aymeric CHARTIER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31/01/2019

Le directeur d'unité
Monsef BENKIRANE

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE



DOCUMENT ANNEXE

Répartition des tâches entre M. ORTI et M. CHARTIER

Contrôle mensuel de non contamination : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Commande radioactivité : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Enlèvement déchets radioactifs : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Gestion informatique de l'activité détenue : ORTI Robert

Contrôle Geiger Müller : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Formation radioprotection : ORTI Robert

Réception de sources : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Dosimétrie : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Formulaire de demande de radioéléments IRSN : ORTI Robert

Vérification des détecteurs par une société agréée: ORTI Robert et CHARTIER Aymeric
(tous les 3 ans)

Actuellement les activités sont effectuées en binôme ou en alternance selon un mode semaine paire et semaine impaire.